

LES CONTRATS EN ALTERNANCE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PUBLIC

- les 16 à 29 ans
- les jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du 1^{er} cycle du secondaire

DURÉE

CDI (débutant par une période d'apprentissage de 6 mois à 3 ans) ou CDD de 6 mois à 3 ans.

OBJECTIFS

Acquérir une formation théorique et professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel

EMPLOYEURS

Tous les employeurs y compris dans le secteur public.

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- Aide unique aux employeurs d'apprentis de moins de 250 salariés pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au Bac :
4 125 € maximum pour la 1^{ère} année du contrat
2 000 € maximum pour la 2^{ème} année du contrat
1 200 € maximum pour la 3^{ème} année du contrat
 - Aide exceptionnelle pour toutes les entreprises (celles de plus de 250 salariés devront s'engager à atteindre le seuil de contrats en alternance dans leur effectif en 2021) au recrutement d'apprentis pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 préparant à un diplôme jusqu'à la licence professionnelle :
5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans
8 000 € pour un apprenti majeur
- A l'issue de la première année d'exécution du contrat, les entreprises éligibles à l'aide unique pourront bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du contrat
- Non prise en compte dans les effectifs de l'entreprise (sauf pour la tarification du risque accident du travail/maladies professionnelles)

RÉMUNÉRATION

(en % du SMIC) (1 539,42 € brut au 01/01/20)
(aucune charge salariale n'est due par l'apprenti dans la limite du montant annuel du SMIC).

N B

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État de 500 euros pour financer leur permis de conduire.

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti			
	16/17 ans	18/20 ans	21 ans à 25 ans	26 et +
1 ^{ère} année	27% (415 €)	43% (661€)	53% (815€)	100% du SMIC
2 ^{ème} année	39% (600 €)	51% (785€)	61% (939 €)	100% du SMIC
3 ^{ème} année	55% (846 €)	67% (1 031 €)	78% (1 200 €)	100% du SMIC

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

PUBLIC

- les 16 à 25 ans, au début du contrat
- les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus (inscrits à Pôle emploi)

DURÉE

CDI (débutant par une action de professionnalisation de 6 à 12 mois) ou CDD d'une durée de 6 à 24 mois au maximum.

OBJECTIFS

Acquérir une formation théorique et professionnelle sanctionnée par un diplôme, un titre professionnel, un CQP ou une qualification reconnue.

EMPLOYEURS

Tous les employeurs (en dehors de l'Etat et des collectivités territoriales)

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- Aide exceptionnelle pour toutes les entreprises (celles de plus de 250 salariés devront s'engager à atteindre le seuil de contrats en alternance dans leur effectif en 2021) au recrutement d'alternants pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 préparant à un diplôme jusqu'à la licence professionnelle :
5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans
8 000 € pour un apprenti majeur
- Non prise en compte dans les effectifs de l'entreprise (sauf pour la tarification du risque accident du travail/maladies professionnelles)

RÉMUNÉRATION

(en % du SMIC) (1 539,42 € brut au 01/01/20)

Niveau de formation	16/20 ans	21/25 ans	26 ans et plus
Titre ou diplôme non professionnel de niveau Bac ou titre ou diplôme professionnel inférieur au Bac	55% (847 €)	70% (1 078 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)
Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au Bac ou diplôme de l'enseignement supérieur	65% (1 001 €)	80% (1 232 €)	SMIC (ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle)